

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Le 29 octobre 2018 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, adjoints.
M. SAVARY, M. AVENEL, Mme BESSIN, Mme COCHEPAIN, Mme FANFANI,
Mme LAPLACE-DOLONDE, Mme LEFORESTIER, M. LEMESLE, M. MAUGER, Mme MAZUIR,
Mme MONCUIT, Mme DERISSON, Mme VLEMINCKX.

EXCUSES : M. PFEIFFER, adjoint (Procuration à M. LERENDU)
Mme SCHMITTER, conseillère municipale (Procuration à M. LECLERC)
M. JOIGNE, conseiller municipal (Procuration à M. FOURNIER)
M. GUILLOTTE, conseiller municipal (Procuration à Mme LAPLACE-DOLONDE)

SECRETARE DE SEANCE : M. MAUGER.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Pas d'observation.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

N° 1 - TRAVAUX
RESIDENCE SENIORS – ATTRIBUTION DES MARCHES

M. LECLERC expose que, suite à la consultation des entreprises concernant la construction de la Résidence Seniors, il est proposé d'attribuer les marchés suivants :

<u>Lots</u>	<u>Corps d'état</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Estimation</u>	<u>Montants HT</u>
1	GROS-OEUVRE	INFRUCTUEUX	930 000,00	
2	CHARPENTE BOIS / OSSATURE BOIS / BARDAGE	LEPETIT Daniel	79 000,00	44 717,80
3	ETANCHEITE	MARIE et Cie	230 000,00	186 668,93
4	MENUISERIES EXTERIEURES ALU / SERRURERIE	ASC ROBINE	173 000,00	159 817,50
5	PLATRERIE SECHE ISOLATION	MGC GASTEBOIS	84 000,00	82 037,99
6	MENUISERIES INTERIEURES	ORQUIN	120 000,00	109 166,32
7	FAUX PLAFONDS	VOLUTIQUE	8 000,00	6 934,94
8	CARRELAGE / FAÏENCE	LENOBLE	14 000,00	11 250,93
9	PEINTURE	INFRUCTUEUX	50 000,00	
10	SOLS SOUPLES	JM PEINTURE	83 000,00	94 076,49
11	VRD	OUEST TERRASSEMENT	320 000,00	240 210,14
12	ESPACES VERTS / CLOTURES	INFRUCTUEUX	20 000,00	
13	PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VMC-RAFRAICHISSEMENT	SARL BLIN LEMONNIER	290 000,00	310 659,00
14	ELECTRICITE COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES	LECHEVALLIER MONTEIL	295 000,00	193 459,24

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR (M. AVENEL ne participe pas au vote),

VALIDE cette proposition,

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants.

N° 2 – TRAVAUX

EGLISE – ATTRIBUTION DES MARCHES

M. SAVARY fait un rappel de l'historique du dossier. Il propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés ainsi :

<u>Lots</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Montants HT</u>
1	MAÇONNERIE / PIERRE DE TAILLE	BODIN	307 559,81
2	CHARPENTE	AUBERT – LABENSAT	21 664,35
2 Bis	MENUISERIE / PEINTURE	AUBERT – LABENSAT	27 332,80
3	COUVERTURE	GAUTIER	76 100,00
4	VITRAUX	HELMBOLD	12 416,16
5	ELECTRICITE	LECOEUR	78 165,51
	TOTAL		523 238,63

Rappel de l'estimation de base : 490 405,63 Euros HT.

M. SAVARY précise que les 1ères et 2èmes tranches commenceront en mars 2019, la 3^{ème} tranche en 2020, la 4^{ème} en 2021. La 5^{ème} tranche, conditionnelle, pourra se programmer en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE cette proposition,
- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants.

INTERCOMMUNALITE

RATTACHEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE HAMBYE – LE GUISLAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

M. le Maire annonce que ce sujet est retiré de l'ordre du jour, les communes de Hambye et Le Guislain ayant fait connaître qu'ils ne donnaient pas suite à leur intention de fusionner.

N° 3 - FINANCES

TARIFS DES CAVEAUX

Une consultation a été récemment organisée pour la construction des caveaux.

Les prix ont baissé par rapport aux années précédentes. La Trésorerie nous a rappelé que les prix de vente des caveaux doivent être en cohérence avec les prix de revient de la construction. Il convient donc de les modifier.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Les tarifs actuels sont les suivants :

Caveau 1 place	865,00 €
Caveau 2 places	1 730,00 €
Caveau 4 places	3 460,00 €

Compte-tenu des tarifs de la dernière consultation, il est proposé de fixer les tarifs ainsi, à compter du 1^{er} novembre 2018 :

Caveau 1 place	865,00 €
Caveau 2 places	1 460,00 €
Caveau 4 places	3 000,00 €

La Commission des Finances, réunie le 22 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE cette proposition à l'unanimité.

N° 4 - PERSONNEL
SERVICE ANIMATION – CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE

Emmanuelle POLLE explique que le Service Civique est un dispositif qui s'inscrit dans le Code du Service National et de la Cohésion Sociale. Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans un contrat de 6 à 12 mois pour une mission au service de la collectivité dans différents domaines : Culture et Loisirs, Environnement, Solidarité, Sports. Le temps de réalisation de la mission est de 24 h / semaine.

Une indemnité mensuelle est versée directement par l'Etat au jeune volontaire, les coûts de la protection sociale sont également pris en charge par l'Etat. La structure d'accueil doit verser au jeune une prestation complémentaire de 108 € mensuel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de la mise en place d'un contrat de Service Civique pour une période de 8 mois, dont la mission aurait pour objectif la sensibilisation d'un public intergénérationnel à l'environnement et à la culture par le biais d'une animation populaire, ainsi que la création de passerelles entre associations (réseau de bénévoles, fichiers communs...).

La Ligue de l'Enseignement est agréée auprès de l'Agence du Service Civique pour mettre en œuvre ce dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal la passation d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement pour la mise en place d'un contrat de Service Civique.

Mme POLLE précise qu'un point d'informations sur le Service Civique est organisé à l'Espace Culturel le samedi 10 novembre 2018, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.

M. le Maire félicite l'ensemble des participants et organisateurs des deux dernières grandes manifestations de plein air sur la commune (Journées Vertes et Bleues et Compétition d'endurance équestre) qui ont remporté un grand succès.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE cette proposition,
- DECIDE d'affilier la commune à la Ligue de l'Enseignement pour la mise en place d'un contrat de Service Civique.

N° 5 – PERSONNEL
RIFSEEP – SERVICE CULTURE / ANIMATION

M. le Maire rappelle que par délibération du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal a déterminé la grille d'attribution du régime indemnitaire du personnel. A cette date, les décrets n'étaient pas sortis pour les filières patrimoine et animation.

Il convient donc de valider les propositions suivantes :

<u>POSTE</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Groupe</u>	<u>Fonctions</u>	<u>PLAFOND</u>		<u>Indemnité Principale</u>	<u>Complément indemnitaire</u>
				Indemnité Principale	Indemnité complémentaire		
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	G 1	Animation du Service Culturel Organisation des manifestations Organisation des animations Communication Responsabilité du service	11 340	1 260	Plancher 2 000 Plafond 5 500	10 %
Adjoint d'animation	C	G 2	Animation du Service Culturel Soutien à l'organisation des manifestations Communication	10 800	1 200	Plancher 1 300 Plafond 5 500	10 %

Il est proposé par ailleurs de modifier le tableau du régime indemnitaire concernant le poste de Rédacteur Territorial :

<u>POSTE</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Groupe</u>	<u>Fonctions</u>	<u>PLAFOND</u>		<u>Indemnité Principale</u>	<u>Complément indemnitaire</u>
				Indemnité Principale	Indemnité complémentaire		
Rédacteur	B	G 3	Instructeur du droit des sols Gestion du cimetière Mise en œuvre des services funéraires Affaires foncières Contentieux Suppléance DGS en cas d'absence	14 650	1 995	Plancher 5 000 Plafond 9 000	10 %

Suppression sur le tableau du Poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe pour les mêmes fonctions.

La Commission Finances-Personnel a donné un avis favorable le 22 octobre 2018.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE cette proposition à l'unanimité.

N° 6 - PERSONNEL
CREATION DE POSTES

M. le Maire expose que dans le cadre des avancements de grade validés par le Comité Technique Paritaire, il y a lieu de créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe (actuellement adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (actuellement adjoint technique).

La Commission Finances / Personnel a donné un avis favorable le 22 octobre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE cette proposition
- PRECISE que les postes faisant l'objet de cette évolution seront supprimés.

N° 7 - PERSONNEL
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS

Lorsque les agents sont amenés à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel, à l'intérieur de la commune pour les besoins du service, il est prévu de les indemniser sur la base d'une indemnité forfaitaire fixée par l'arrêté du 5 janvier 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le versement de cette indemnité et à valider l'itinéraire.

Agents concernées : Mme LEGRAND et Mme LAMY.

Mme LAMY Marguerite-Marie

<u>Trajet</u>	
<u>Lundi</u> : départ résidence administrative – Office (2 kms 100) – Espace (100 m) soit : 2 kms 200	2 kms 200
<u>Mardi</u> : Espace Culturel – Ecole de Voile (2 kms 600) soit : 2 kms 600	2 kms 600
<u>Mercredi</u> : Office de Tourisme – Espace Culturel (100 m) soit : 100 m	100 m
<u>Jeudi</u> : Espace Culturel – VVF (4 kms) soit : 4 kms 1 semaine sur 2	4 kms sur 26 semaines

TOTAL : 358,8 kms x 0,25 € = 89,70 Euros.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Mme LEGRAND Estelle

<u>Trajet</u>	
<u>Lundi</u> : Foyer - Cantine : 1 km	1 km
<u>Jeudi</u> : Foyer – Cantine : 1 km	1 km
<u>Vendredi</u> : Foyer – Cantine : 1 km 100 m	1 km

TOTAL : 108 kms x 0,25 € = 27 Euros.

La Commission Finances-Personnel a donné un avis favorable le 22 Octobre 2018.

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme BESSIN)

VALIDE cette proposition.

N° 8 - PERSONNEL
AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'augmentation du temps de travail de Mme LEGRAND Estelle à compter du 1^{er} janvier 2019, pour lui permettre d'assurer le ménage de la cantine dans de bonnes conditions.

Son poste est actuellement un poste à temps non complet à 19/35^{ème}. Il est proposé de le passer à 20,5/35^{ème}.

La Commission Finances / Personnel a donné un avis favorable le 22 octobre 2018.

- Mme FANFANI demande ce qui justifie cette augmentation du temps de travail.
- M. le Maire lui explique que le temps consacré au ménage de la cantine n'est pas suffisant, c'est pourquoi il est prévu ½ heure de plus par jour d'école.
- Mme MONCUIT demande si les agents chargés de l'entretien des locaux ont un protocole à respecter.
- M. le Maire vérifiera.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 9 - URBANISME
ACHAT DE TERRAIN

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 322 m² à prendre sur la parcelle cadastrée Section AO n° 202 au prix de 1,50 € le m².

Cette acquisition est nécessaire dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable de la RD 44.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'acte correspondant.

Mme FANFANI, intéressée par le sujet, sort de la salle.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

M. LEMESLE demande qui prendra en charge le bornage.

M. le Maire précise que les frais de géomètre seront pris en charge par la commune, compte-tenu du prix d'acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

M. le Maire rappelle que d'autres transactions sont en cours de négociation, en particulier avec les Consorts ADELUS pour un terrain en bordure de la RD 44.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Mme LAPLACE-DOLONDE présente le Rapport Annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour le SDEAU 50.

- M. AVENEL fait remarquer que l'eau est en ce moment imbuvable car très chlorée.
- Mme LAPLACE-DOLONDE n'a pas connaissance d'un dysfonctionnement.
- M. AVENEL demande si on connaît l'ancienneté du réseau.
- Mme LAPLACE-DOLONDE rappelle que le diagnostic du réseau a été présenté récemment et il en ressort que le plus ancien date des années 1960.
Un réseau est dit ancien s'il a plus de 50 ans. Un plan de renouvellement est mis en place, suite au diagnostic, ce qui permettra d'améliorer progressivement le rendement du réseau.

COMMISSION DE CONTROLE – DESIGNATION DES MEMBRES

M. le Maire explique que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 a précisé les modalités de désignation des membres des commissions de contrôle, applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, pour Agon-Coutainville, il y a lieu de désigner 5 conseillers municipaux dont :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors des élections municipales de 2014.
- 2 conseillers municipaux appartenant aux deuxième et troisième listes. Il y a lieu également de prévoir deux suppléants pour ces listes.

Ces membres sont désignés parmi les conseillers, à l'exception du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation.

M. le Maire invite les conseillers intéressés à se manifester.

Mme FANFANI, M. MAUGER, Mme COCHEPAIN sont désignés pour représenter la liste ayant obtenu le plus de voix.

Mme VLEMINCKX (M. LEMESLE suppléant) et M. GUILLOTTE (Mme LAPLACE-DOLONDE suppléante) sont désignés pour représenter les autres listes.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

N° 10 - URBANISME
HYPERBOURG EST – INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Mme MAZUIR quitte la séance.

M. LECLERC rappelle que par délibération du 3 septembre 2018, le Conseil Municipal a validé le schéma directeur d'aménagement de l'Hyperbourg Est, qui comprend un secteur d'habitat s'appuyant sur les objectifs suivants :

- Intégrer la zone dans un paysage structuré de haies bocagères, de fonds de jardins et d'arbres isolés
- Organiser le projet comme une greffe urbaine au bourg d'Agon
- Assurer une qualité de vie et un confort en organisant des espaces communs de qualité
- Appliquer les principes de mixité sociale
- Intégrer la question des déplacements à l'échelle du quartier, du bourg et de la commune
- Intégrer les questions de gestion durable et d'adaptation aux changements climatiques (choix des matériaux, mode de chauffage, etc...).

Compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier, sur l'ensemble de la zone soit les parcelles cadastrées :

Section C n° 393 – 395 – 405 - 406 - 407 – 635 - 638

Section AB n° 37 - 38 – 39 – 40 - 42 - 44 – 45 – 46 – 47

et de lui confier la négociation avec les propriétaires concernés.

Aux termes de la convention, la commune s'engage à racheter les terrains acquis par l'EPF dans un délai maximum de 5 ans. Les acquisitions seront réalisées dans la limite de la valeur vénale fixée par France Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

- M. AVENEL demande comment se rémunèrera l'EPF.
- M. LECLERC précise qu'il y a une redevance annuelle d'1/1 000^{ème} du prix d'acquisition.
- M. LEMESLE demande si la marge de négociation donnée par France Domaine sera admise dans le cadre des acquisitions par l'EPF.
- M. le Maire confirme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition.

N° 11 - URBANISME – ENVIRONNEMENT
PROPOSITION D'ETUDE SIGNALISATION

Mme POLLE expose que la signalisation routière actuellement en place est complexe et ne permet pas aux usagers de se repérer, se déplacer et se stationner de façon optimisée.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

C'est pourquoi il est proposé de solliciter le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour :

- Etudier le fonctionnement des déplacements sur l'ensemble de la commune, et notamment sur les déplacements des piétons et des cyclistes
- Actualiser la signalisation directionnelle existante et la rendre plus lisible
- Créer une signalisation permettant de faciliter les déplacements vers le bord de mer
- Signaler les aires de stationnement.

Le montant de la prestation s'élève à 14 040,00 € HT, subventionnable à hauteur de 50 % par le département.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à lancer cette étude et à solliciter la subvention correspondante.

La Commission Développement Durable a donné un avis favorable le 23 Octobre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Commémoration du 11 novembre 2018

M. FOURNIER invite le Conseil Municipal à participer aux cérémonies de commémoration du Centenaire de l'Armistice de 1918, le dimanche 11 novembre 2018.

Fusion avec Blainville sur mer

M. le Maire rappelle qu'une réunion des 2 conseils municipaux aura lieu le 6 novembre 2018 à 18 h 00 à la mairie d'Agon-Coutainville.

Repas des Anciens

Il aura lieu le 14 novembre 2018 et tous les conseillers municipaux sont invités à y participer et à apporter éventuellement leur aide.

Accueil des Migrants

Mme LAPLACE-DOLONDE communique à M. le maire un courrier de l'association des Maires accueillant des migrants, l'invitant à adhérer et à participer à une réunion de travail.

M. le Maire la remercie et examinera cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Pour extrait conforme, le 5 novembre 2018

Le Secrétaire de Séance,
B. MAUGER



Le Maire,
C. DUTERTRE

